

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2019.

L'an deux mil dix-neuf et 15 mai à vingt heures trente le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle, sous la présidence de Monsieur VERRON Frédéric.

**Présents :** Mesdames COSTA, GIROD, HOTTE, LEGAUT, MARTHOUD.  
Messieurs CROZY, PERRAUD, PRAVAZ, TASSAN-ZANIN, VERRON.

**Excusés :** Monsieur BERTRAND Loïc qui a donné pouvoir à Madame LEGAUT  
Monsieur GARCIA Jean-Louis qui a donné pouvoir à Monsieur TASSAN-ZANIN Yves

**Secrétaire de séance :** Madame HOTTE Laurence

### I. Délibérations

#### 1. Avenant au marché maîtrise d'œuvre PLU

Diverses questions supplémentaires posées par la commission Urbanisme ont donné lieu à de nouvelles diligences effectuées par le cabinet d'architecte urbaniste Loup Ménigoz et par son bureau d'étude (Karum) : une journée de travail et une nouvelle réunion pour chacun d'eux ; ce qui donne lieu à facturation supplémentaire de 1260€ TTC pour le premier, 1080 € TTC pour le second :

Après délibération, le principe de ces rémunérations est adopté, en complément du marché initial par 11 voix POUR et 1 voix CONTRE ;

#### 2. Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire résume les divers documents communiqués le 06 mai aux membres du Conseil Municipal et constituant le projet du nouveau Plan Local d'Urbanisme. Après débat et précisions par les membres présents de la Commission Urbanisme, notamment sur les contraintes nouvelles réduisant la « consommation » des espaces à protéger, tout en maintenant un taux de croissance raisonnable en termes de logements et autres équipements ; ce projet de PLU est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### II. Questions diverses

#### A. Choix des plaques de rues

Après présentation de plusieurs échantillons par Mme LEGAUT et Mr TASSAN le conseil municipal choisit le modèle de plaque (nom des voies et numéros) qui sera commandé, avec sa couleur et le type d'écriture.

#### B. Poste de remplacement de deux agents communaux

Madame GIROD présente au Conseil le profil du nouveau poste permettant d'envisager de remplacer deux membres du personnel affectés notamment à l'école et qui vont cesser leurs fonctions d'ici septembre :

Le Conseil approuve cette organisation qui devrait permettre d'embaucher un véritable plein temps, plus impliqué et plus spécialisé, avec réorganisation des tâches de chacun.

C. Moto pompe

Depuis plusieurs années, la moto pompe de la commune vit une retraite bien méritée au fond d'un garage, ce qui est dommage car elle a été magnifiquement rénovée et pourrait servir à témoigner du passé de la lutte contre l'incendie.

Le village musée de la Combe de Savoie, à Grésy sur Isère propose de l'héberger afin de lui donner toute sa place en l'exposant dans sa structure valorisant l'histoire.

Le Conseil approuve ce projet qui fera prochainement l'objet d'une convention de mise à disposition entre notre commune et l'association qui gère ce musée, avant le transfert de l'engin.

D. Plaque commémorative du Tunnel du Chat

Une imposante plaque de marbre trônait depuis des années à l'entrée du Tunnel, à la mémoire du Sénateur MOLLARD promoteur de cet ouvrage ; mais avait été déposée bien avant la réfection de 2015 à 2017.

A la demande de descendants de Monsieur MOLLARD, Monsieur le Maire a fait retrouver la trace de cette plaque, entreposée au fond d'un entrepôt de la DDT : une récente rencontre sur place a permis de trouver un emplacement favorable à la repose de cet élément souvenir, qui sera scellé sur un support de type « stèle » à proximité de la galerie de sécurité, bien en vue au bord de la route de Billième.

E. Périscolaire et pause méridienne

*Préambule*

Madame LEGAUT informe le Conseil de la proposition de mise en place d'une nouvelle organisation du temps de pause méridienne pour la rentrée de septembre 2019 :

Les objectifs d'amélioration :

1. Créer une dynamique commune entre les agents communaux et les agents CCY (Mutualisation des missions)
2. Instaurer des temps d'échange et de concertation régulière
3. Instaurer une référence commune qui organise la gestion de la pause méridienne
4. Permettre plus de fluidité durant les périodes de la pause méridienne (temps de transition repas animation)
5. Permettre plus de clarté en terme de responsabilité respective des collectivités
6. Obtenir un financement supplémentaire de la CAF.

A partir du mois de septembre, la CCY assurera la gestion du service commun et du temps d'animation sachant que la compétence restauration restera à la commune.

Concernant le financement de la pause méridienne :

- le service commun impliquera une refacturation, par conventionnement, des charges de personnel à la commune.
- L'animation périscolaire sera financée par la CCY sachant qui restera 48 000 € à charge (aide de la CAF déduite)

Lors de la commission périscolaire du 10 mai, la CCY a demandé à tous les conseils municipaux de se prononcer quant aux scénarios possibles de financement :

- 1- Prise en charge totale par la CCY
- 2- Facturation en totalité aux familles
- 3- Prise en charge partagée entre la CCY et les familles
- 4- Prise en charge partagée entre la CCY + les familles + une baisse du prix des repas par les communes

Après discussion, le Conseil Municipal a opté pour la solution n°3 car la commune pratique un des tarifs les plus bas (de 4.80€ à 5.20€ sur le canton) sachant que le service est très déficitaire car la charge du personnel, l'entretien et fonctionnement des bâtiments n'est que faiblement répercuté sur le coût du repas.

D'autre part la CCY a demandé de se positionner sur d'autres questions :

- 1- Possibilité d'un forfait pour les familles
- 2- Possible de baisse du ticket de cantine par les communes en compensation
- 3- Intégration d'un quotient familial
- 4- Harmonisation du prix du repas sur le territoire

Le Conseil Municipal a estimé qu'il n'avait pas suffisamment d'éléments pour se prononcer sur la question n°1

Comme précédemment énoncé ci-dessus, le Conseil Municipal ne souhaite pas baisser le prix du repas.

La majorité du Conseil Municipal se prononce contre la question n°3

L'unanimité du Conseil Municipal se prononce contre la question n°4

#### F. Financement de la réhabilitation de la cure de Yenne

Le presbytère de Yenne, propriété de cette commune, va faire l'objet d'importants travaux chiffrés à 413 500 € H.T. dont 229 500 € pris en charge par cette commune, le reste étant financé par l'association Diocésienne de Chambéry.

Cette dernière souhaite une participation des 11 communes dont les habitants sont susceptibles de bénéficier des services de la cure de Yenne.

En raison du montant des travaux, et de la période de grandes restrictions budgétaires, le Conseil estime à l'unanimité qu'il n'est pas significatif

d'accorder une participation même mineure, l'usage de ce bâtiment restant tout de même limité par rapport à l'ensemble de la population.

G. Cartes d'entrées à la plage :

A l'unanimité le conseil reconduit pour cet été l'offre de 10 entrées gratuites à la plage pour chaque jeune Chevelan de moins de 18 ans.

H. Informations diverses :

- Signature récente de 2 ventes de parcelles sans usage pour la commune, à deux riverains intéressés, pour un total de 6 800 €
- Point sur les travaux
- Tableau de présence au bureau de vote des élections Européennes le 26 mai prochain.
- Fixation des prochains conseils municipaux au 26/06 et 31/07 à 20h30

La séance est levée à 23H20